

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 JUILLET 2020
N°42/2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT LE SIX JUILLET,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Emile Zola, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : DIETRICH F., ABRAHAM A., ARRAR P., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., PROCACCI T., RIOU M., SELVE M., VITINGER G

PROCURATIONS : BARET E à CATTANI JL., BOFFELI Y à CATTANI JL., CHAUMONT L. à ARRAR P., MOLLARD N. à RIOU M., SANCHEZ D. à T. PROCACCI, SERRAILLE J. à DIETRICH F.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Sandrine CADORET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DETERMINATION DE TARIFS EXCEPTIONNELS DES SERVICES
EXTRASCOLAIRES COURANT ETE 2020**

Madame Chabany Sylvie, adjointe à l'éducation, présente les propositions de la commission éducation enfance et jeunesse du 24 juin 2020.

Pour cette période de dé confinement, les enfants du centre de loisirs seront accueillis soit en journée complète, soit le matin jusqu'à 13H30 (deux formules seulement).

Le repas et le gouter seront tirés du sac, préparé par les familles.

Il convient donc de proposer des tarifs en déduisant le prix du repas suivant les quotients familiaux.

Pour cette période de dé confinement, les jeunes de l'action jeunesse seront accueillis en journée (pouvant inclure des soirées) ou en demi-journée (pouvant inclure des soirées).

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

ADOpte à compter du 06 juillet 2020, pour l'ensemble de l'été 2020, les tarifs suivants pour les services enfance jeunesse :

ACCUEIL DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES**Tarif journée**

QF	Tarif Journalier
0/350	3.60 €
351/550	5.20 €
551/750	7.50 €
751/950	8.70 €
951/1150	11.50 €
1151/1500	12.45 €
1501/1800	16.55 €
1801 et plus	18.60 €

Tarif Hebdomadaire Forfait 5 jours (Vacances scolaires uniquement)

QF	Forfait 5 jours
0/350	15.30 €
351/550	22.10 €
551/750	31.90 €
751/950	36.95 €
951/1150	48.85 €
1151/1500	52.90 €
1501/1800	70.35 €
1801 et plus	79.05 €

Tarif matin

QF	Matin
0/350	3.30 €
351/550	4.45 €
551/750	5.95 €
751/950	6.60 €
951/1150	7.35 €
1151/1500	8.30 €
1501/1800	9.30 €
1801 et plus	9.30 €

ACTION JEUNESSE**Tarif Chenillard**

QF	TARIF JOURNEE	TARIF DEMI JOURNEE
0/700	6 €	4 €
701/950	7.50 €	5 €
951/1220	9 €	6 €
1221/1500	10.50 €	7 €
1501 et plus	12 €	8 €
Cotisation annuelle 2019/2020	15 €	

Tarif extérieur

QF	TARIF JOURNEE	TARIF DEMI JOURNEE
0/1220	12 €	8 €
1221/1500	14 €	11 €
1501 et plus	16 €	13 €
Cotisation annuelle 2019/2020	20 €	

DIT que les tarifs de l'accueil de loisirs (vacances scolaires) et de l'action jeunesse sont dégressifs en fonction du nombre d'enfants, le premier étant l'ainé :

- 10% pour le 2^{ème} enfant
- 20% pour les suivants

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 07 juillet 2020

Le Maire,
Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification



